



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-23

L'an deux mille douze,
Le 13 décembre, à Charleville-Mézières

Date de convocation	12 novembre 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUISSIERE
M. Pierre CORDIER
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
Mme Arlette CHARBONNIER
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Daniel LAURENT
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Bernard PIERQUIN
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Michel PORCELLI
M. Daniel ROUVENACH
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-23

Objet de la délibération :

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement

Vu le budget pour l'exercice 2012 adopté par délibération du Comité Syndical n° 12-04 du 16 février 2012,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2012 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2013.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013 lors de son adoption.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

